



UNIL / CHUV

PLAN DE PROTECTION

Sur la base des prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des directives du Conseil d'État et du plan de protection spécifique pour la branche muséale de l'Association des musées suisses (AMS), le Musée de la main UNIL-CHUV a élaboré un plan de protection détaillé dans le but de protéger la santé de ses publics et de son personnel. Il est régulièrement mis à jour pour s'adapter aux nouvelles informations.

1. Hygiène des mains

Les lavabos des toilettes sont équipés de savon, d'essuie-mains en papier jetable. Du désinfectant est mis à disposition du public à l'accueil du musée et dans divers endroits stratégiques du musée. Pour le matériel « hands-on » des expositions, du désinfectant est spécifiquement mis à disposition aux endroits concernés.

2. Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 12 à 15 ans pour la visite du musée, de la boutique, du Café de la main, ainsi que pour la participation aux activités de médiation culturelle.

3. Café de la main

Le Café de la main respecte les consignes spécifiques pour la branche des bars et restaurants émises par les autorités compétentes. Le certificat COVID est demandé au public dès 16 ans.

4. Nettoyage

Les surfaces sont nettoyées et désinfectées régulièrement: tables, chaises, comptoir, mains courantes, boutons d'ascenseur, terminal de paiement, poignées de portes, téléphones, casiers des vestiaires ainsi que toilettes.

5. Certificat sanitaire Covid-19

Dès le 13 septembre 2021, l'accès au musée, à sa boutique et au Café, se fait uniquement sur présentation du Certificat COVID. Le certificat est délivré après vaccination, guérison ou résultat de test PCR ou antigénique. Les personnes de moins de 16 ans n'ont pas besoin de présenter de certificat pour accéder au musée (voir point 2. Port du masque).

6. Personnel du musée

Le personnel du musée est formé et apte à intervenir en cas de comportement à risque. Un plan de protection spécifique lui est dédié.

Il est régulièrement informé de toutes les mesures prises par le musée afin qu'il les applique et les fasse appliquer par le public des règles de protection de l'OFSP.

7. Programme des musées

Les activités de médiation culturelle destinées à divers publics sont adaptées pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité. Les recommandations pour participer aux activités de médiation culturelle sont indiquées sur le site internet du musée.

Le plan de protection du Musée de la main UNIL-CHUV a été approuvé par la direction le 13 septembre 2021.